

VITICULTURE



CQP AGENT VITI



CONTACT

MFR TRIAC LAUTRAIT

16 route de Cognac – Lautrait

16200 TRIAC LAUTRAIT

Tel : 05 45 35 37 71

mfr.triac-lautrait@mfr.asso.fr

SIRET : 337 780 746 00018

N° Activité : 54 16 00688 16

La MFR-CFA de Triac-Lautrait est un établissement privé associatif de l'économie sociale et solidaire, sous contrat d'association avec le Ministère de l'Agriculture.



mfrtriac-lautrait.fr

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
A TRIAC LAUTRAIT

CQP AGENT VITICOLE

Formation pour **Adultes**
RNCP 37135

OBJECTIFS

- Le CQP Agent viticole est un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par le RNCP de la branche professionnelle agricole et plus particulièrement par la filière viti-vinicole.
- Il répond aux besoins en main d'œuvre qualifiée au sein des exploitations en recherche de performance, confrontées aux enjeux de qualité, de maîtrise des nouveaux outils et des bonnes pratiques environnementales.

DÉBOUCHÉS

- A l'issue de cette formation vous deviendrez un ouvrier polyvalent qui, de façon autonome participera aux travaux manuels et mécanisés de la vigne.

COMPETENCES DÉVELOPPÉES

- Travailler sur l'établissement et l'entretien du cep de vigne lors des travaux de taille hivernale et pendant la période végétative.
- Préparer, atteler, régler et conduire les outils de travail en toute sécurité.
- Préparer les sols en respectant la sécurité, le matériel et l'environnement.
- Intervenir sur le feuillage avec la faucilleuse.
- Appliquer les traitements phytopharmaceutiques, la fertilisation et le désherbage chimique en respectant les consignes de sécurité, les précautions d'emploi et l'environnement.
- Travailler au chai pendant la vinification.

PUBLIC CONCERNÉ , CONDITIONS D'ACCÈS

La formation s'adresse aux :

Salariés

Demandeurs d'emploi

- Contrat de professionnalisation

- Plan de développement des compétences
- CPF (Compte Professionnel de Formation)
- Boost Compétences

- CPF (Compte Professionnel de Formation)



La MFR dispose d'un référent handicap, nous consulter pour adapter votre parcours

VITICULTURE



TAUX DE SATISFACTION

100%

2024

VALIDATION

Cette qualification est délivrée par un jury de professionnels selon 3 modalités :

- Au terme d'un parcours complet de formation validé par des évaluations en situation réelle ou reconstituée (jury régional d'évaluation)
- Par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les candidats pouvant justifier de 3 années d'activité en rapport avec le CQP
- En combinant VAE et parcours de formation

TAUX DE RÉUSSITE

92%

2024

DATES

- Prochaine entrée en formation **Novembre 2025**



Sous réserve de modification en cours d'année
V220125



CQP AGENT VITI

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
A TRIAC LAUTRAIT

Formation pour Adultes

LA FORMATION

- La formation se déroule **sur 15 mois** avec des périodes en centre de formation et des périodes en entreprises viticoles
- **2 sites de formation possibles :**
 - MFR Triac Lautrait
 - Martell – Domaine de Lignères

4



BLOCS DE COMPÉTENCES

- | | |
|----------|--|
| 1 | TRAVAUX MANUELS
Opérations de mise en place et d'entretien de la vigne, taille, palissage, travaux en vert.
Lutte contre le dépérissement. |
| 2 | TRAVAUX MÉCANISÉS
Opérations mécanisées, intercep, cultivateurs, fertilisation, faucillage, traitements phytopharmaceutiques. |
| 3 | MAINTENANCE
Opérations d'entretien courant du matériel, vidanges, graissages, gestion atelier. |
| 4 | OPÉRATION DE VINIFICATION
Opérations de traitement du raisin, gestion des matériels, fermentations, nettoyage et hygiène des matériels et installations. Sécurité au chai. |

Chaque bloc de compétences acquis donne lieu à une attestation délivrée par la CPNE agricole.

La durée de validité d'un bloc est illimitée.

Ainsi le CQP peut être validé partiellement ou en totalité (4 blocs)

MODALITES DE FINANCEMENT

- **Pour les salariés :**
La préparation du CQP (formation et VAE) peut être prise en charge par OCAPIAT dans le cadre du plan de développement des compétences, du Compte Personnel de Formation (CPF) ou du contrat de professionnalisation.
- **Pour les demandeurs d'emploi :**
Se renseigner auprès de France Travail (ex Pôle Emploi).